



DÉCISION DU PRÉSIDENT

PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-25-118

SERVICE : Direction Finances et du Contrôle de gestion

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt Transformation Ecologique d'un montant total de 3 992 409 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement sur le budget annexe assainissement collectif de travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur les communes de Villereversure et Beaupont, de travaux connexes liés à l'élimination des eaux claires parasites sur la commune de Certines et à la réhabilitation d'un digesteur sur la station de Bourg-en-Bresse

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°20-11 du 31 Juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au 6ème Vice-Président, Monsieur Walter MARTIN, dans le domaine des Finances, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment la souscription d'emprunts dans la limite des crédits prévus aux budgets ;

CONSIDÉRANT que le besoin de financement du Budget annexe assainissement collectif afférent aux travaux citée en objet s'élève à 3 992 409 € pour 2025 ;

CONSIDÉRANT que l'offre de la Caisse des Dépôts et Consignations à un taux variable Livret A + marge de 0,40% est retenue.

DÉCIDE

DE SOUSCRIRE un prêt de 3 992 409 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, présentant les caractéristiques financières suivantes :

- **Montant :** 3 992 409 €
- **Score Gissler :** 1A
- **Durée de la phase de préfinancement :** 0 mois

www.grandbourg.fr
Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
3 avenue Arsène d'Arsonval
CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13



- **Taux variable** : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat **10,40 %**
- **Durée d'amortissement** : 50 ans
- **Amortissement**: amortissement déduit (échéances constantes)
- **Périodicité** : trimestrielle
- **Base de calcul des intérêts** : 30/360 jours
- **Date de mise à disposition des fonds** : 30 juin 2025 au plus tard
- **Frais de dossier** : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt
- **Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt** : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
- **Remboursement anticipé** : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 17 juin 2025.

Pour le Président et par délégation,

Walter MARTIN
6ème Vice-Président délégué aux Finances

